

Invitation à une activité de formation continue



Titre : CRDS : Comment optimiser la référence en dermatologie? - Phénomène de Raynaud et sa face cachée

No d'activité : 79551

Date : mercredi le 17 novembre 2021

Lieu : webinaire

Coordonnées :

Objectifs

CRDS : Comment optimiser la référence en dermatologie?

- Reconnaître les conditions dermatologiques nécessitant une référence auprès d'un dermatologue (psoriasis sévère, HS, dermatites sévères, suspicion de cancer, etc.);
- Discuter des traitements pertinents en attente de la consultation en dermatologie;
- Réviser le formulaire du CRDS - Dermatologie pour maximiser son utilisation et accélérer l'obtention d'un rendez-vous au patient approprié et en temps opportun.

Le phénomène de Raynaud et sa face cachée

- Différencier le phénomène de Raynaud primaire du Raynaud secondaire
- Reconnaître les signes de la sclérodermie
- Connaître les indications de référence en rhumatologie
- Discuter les stratégies de traitement du phénomène de Raynaud et se familiariser avec les traitements de la sclérodermie en 2021

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2021-11-17	18:30	20:00	Conférence	CRDS: Comment optimiser la référence en dermatologie?	Dre Julie Lecours, dermatologue
2021-11-17	20:00	20:15	Pause/Repas		
2021-11-17	20:15	21:45	Conférence	Le phénomène de Raynaud et sa face cachée	Dre Geneviève Gyger, rhumatologue

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, organisme pleinement agréé en formation continue par le Collège des médecins du Québec, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Janssen

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.